

Recherche sur l'embryon humain et les cellules souches embryonnaires (Cseh) État des lieux des législations dans l'union européenne

	Obtention de Cseh à partir d'embryons surnuméraires autorisée	Législation spécifique pour la recherche sur l'embryon, mais sans référence spécifique aux Cseh	Obtention de Cseh à partir d'embryons interdite ; importation de lignées de Cseh autorisée	Obtention de Cseh à partir d'embryons interdite	Pas de législation spécifique concernant la recherche sur l'embryon	Création d'embryons à des fins d'obtention de cellules souches autorisée	Création d'embryons à des fins de recherche et d'obtention de cellules souches interdite*
Autriche				X			X
Belgique	X					X	
Chypre					X		X
Rép. Tchèque					X		X
Allemagne			X				X
Danemark	X						X
Estonie		X					X
Grèce	X						X
Espagne	X						X
Finlande	X						X
France	X						X
Hongrie		X					X
Irlande					X		X
Italie			X				X
Lituanie				X			X
Luxembourg					X		
Lettonie		X					
Malte					X		
Pays-Bas	X						X
Pologne				X			
Portugal					X		X
Suède	X					X	
Slovénie		X					X
Slovaquie					X		X
Royaume-Uni	X					X	

Source : European Commission – General Directorate for Research (updated august 2005)

* Convention du Conseil de l'Europe sur les Droits de l'Homme et la Biomédecine ratifiée à Oviedo le 4 avril 1997

Recherche sur l'embryon humain et les cellules souches embryonnaires

État des lieux des législations dans le monde

Recherche sur des lignées de cellules souches humaines créées à partir d'embryons surnuméraires issus de la fécondation in vitro		
<i>Recherche autorisée</i> <i>Clonage autorisé</i>	<i>Recherche autorisée</i> <i>Clonage interdit*</i>	<i>Recherche limitée</i>
Etats-Unis (avec fonds non fédéraux) Chine Inde Israël Singapour Corée du Sud Royaume-Uni	Australie Brésil Canada France (dispositif dérogatoire) Japon Suisse Taïwan	Etats-Unis (avec fonds fédéraux)** Allemagne (seulement sur les cellules souches embryonnaires importées, dispositif dérogatoire)

* Les dispositions législatives sont plus ou moins restrictives selon les pays.

** Des recherches sont néanmoins possibles sur des lignées de cellules souches dérivées avant août 2001.

Contacts presse :

Bénédicte Vincent : 01 55 93 69 34 ; **Fabienne Tong** : 01 55 93 64 96

Agence de la biomédecine – 1 avenue du Stade de France – 93212 Saint-Denis La Plaine.